

COMPTE-RENDU RÉUNION PLÉNIÈRE CHSCT HÉRAULT DU 13 JUIN 2018

Vos représentants SOLIDAIRES siégeant ce jour :

- Sonia JOUCLA (titulaire – CFP Montpellier 1 – 04.67.61.81.14)
- Nicolas GOU (titulaire – SRE Douane)
- Guillaume ROUSSEL (suppléant – Trésorerie de Gignac – 04.67.57.04.08)

En l'absence du secrétaire du CHSCT, le secrétariat par intérim est assuré par Marie-Hélène FOURNIER-BRUNET. La liminaire expliquant le boycott du CHSCT initialement convoqué le 11 juin, rédigée par l'ensemble des OS, est lue par Nicolas GOU (annexe 1).

Réponse de Monsieur BARREAULT :

La préoccupation est permanente sur les sujets ayant trait aux conditions de travail. Le président indique que les échanges sont libres dans cette instance et qu'il ne voit pas de difficultés. Solidaires rappelle que Monsieur BARREAULT n'est présent qu'à 1 CHSCT sur 3 (14 CHSCT tenus depuis son arrivée). ASR2019 : Le président n'est pas d'accord avec le terme de visite alibi : il fait état de diverses contraintes empêchant la communication d'informations précises attendues par les agents.

Solidaires revient sur le projet CSRH non modifiable. Le président indique que le ratio m²/ agents n'est qu'indicatif et non réhibitoire. Il envisage d'hypothétiques ajustements après installation des agents. Le président invite le CHSCT à faire le point en début d'année 2019 sur le sujet du CSRH lors d'une visite de la délégation.

1 – Approbation du PV de la séance du 13 avril 2018 (pour avis)

Report du point au CHSCT du 21 juin en raison de modifications non-prises en compte.

2 – Présentation du rapport annuel 2017 de médecine de prévention

Le docteur GLAIZOL effectue la présentation du rapport avec l'aide de l'infirmière affectée depuis le 01/01/2018.

Le médecin de prévention déplore l'insuffisance de fiches de postes établies par la DDFiP, ce qui compromet la prévention, la prise en charge et le traitement des risques auxquels sont exposés les agents. Le docteur GLAIZOL souhaite obtenir la liste des agents concernés pour plus de rapidité de traitement. Le soutien de l'infirmière a eu un impact positif sur le travail des médecins. Cette dernière souhaite améliorer le traitement des convocations en lien avec le service RH. En 2019, le Docteur GLAIZOL indique que le dossier médical informatisé devrait être développé. Solidaires demande un bilan sur la réalisation des visites quinquennales, car il apparaît sur le rapport annuel une centaine de visites pour 2017 sur un effectif de plus de 2000 personnes. Le docteur GLAIZOL indique que cela devrait évoluer en 2018 avec l'arrivée de l'infirmière.

Concernant les fauteuils ergonomiques, il est rappelé qu'ils sont pris en charge par le CHSCT sur prescription des médecins de prévention.

Monsieur BARREAULT a mis la pression sur le Docteur GLAIZOL pour avoir une explication sur les 6 dispenses de caisse. Il rappelle son souhait d'éliminer les postes relations publiques par le rattachement à un service des agents d'accueil : soit assiette, soit recouvrement ; l'ensemble des personnels des SIP assurant ainsi l'accueil physique par roulement.

Solidaires Finances regrette le manque d'information transmise aux agents concernant le télétravail et rappelle qu'il peut être accordé pour raison médicale. Au premier juillet 2018, la Douane aura entre 10 et 15 agents en télétravail, mais aucun pour raison médicale (seulement 3 à la DDFiP).

Le service médical souhaiterait faire passer des messages à caractères sanitaires et préventifs lors des campagnes de sensibilisation par mailing.

Les nouveaux locaux de la médecine de prévention sur Montpellier devront être conforme au niveau acoustique et confidentialité. Concernant les visites sur Béziers, les OS demandent le maintien d'une permanence hebdomadaire, également souhaitée par Samuel BARREAULT. Cependant, le contrat du Docteur BAUME ne mentionne qu'une permanence mensuelle. Cela sera à négocier avec elle et la DG.

3 – Renforcement de la brigade de surveillance intérieure des douanes de Nîmes (pour info)

Le processus a été engagé par la DI PACA/Corse. Un premier groupe de travail s'est tenu en janvier 2018 avec la participation de la DR Occitanie. Un second s'est déroulé le 23 mai sur Montpellier. Le CHSCT des Bouches du Rhône a rendu un avis négatif sur la suppression de la BSI d'Arles. Suite à cette suppression, dont la validation est attendue lors du Comité Technique PACA/Corse de septembre 2018, 12 postes seront transférés de la BSI d'Arles vers la BSI de Nîmes, portant ainsi l'effectif à 35. Seuls 5 à 6 agents souhaiteraient rejoindre la BSI de Nîmes dans un délai court (d'ici la fin de l'année 2018). Si les 12 postes ne sont pas tous pourvus, ils entreront dans le tableau des mutations.

La livraison du projet définitive est envisagée fin 2019, permettant ainsi l'accueil de l'effectif complet.

Solidaires demande pourquoi l'avis de notre CHSCT n'est pas sollicité : si la fermeture du site d'Arles concerne le CHSCT PACA/Corse, l'installation des agents à la BSI de Nîmes est bien de la compétence du CHSCT de l'Hérault. Monsieur BRIVET répond qu'il n'y aura pas d'avis demandé bien qu'il l'ait initialement envisagé, suite à une directive de la DG invoquant une jurisprudence du Conseil d'État.

Solidaires suggère plusieurs aménagements sur le site à intégrer au projet :

- installation de barreaux dans le local avocat ;
- installation de la vidéo-surveillance dans les cellules de retenue ;
- création d'un quai de déchargement dans la zone inoccupée de 433m² ;
- création d'un portail le long de la façade est du bâtiment, permettant de créer une zone sécurisée pour les agents tout en gardant une zone d'accès pour les usagers.

Monsieur BRIVET a pris note des demandes de Solidaires. Il propose de faire un point régulier sur l'avancée du dossier lors des prochains CHSCT.

Solidaires demande la visite du site de la BSI de Nîmes par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et la présentation, à l'issue, de ce point à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT.

4 – ASR 2019 (pour avis)

La lecture des compte-rendus des délégations est faite par Guillaume ROUSSEL pour Agde et Pézenas et par Jacques YVARS pour Béziers.

Il en ressort pour les agents un ASR acté, alors qu'aucune certitude n'existe sur le volet immobilier ou RH. Ils sont perdus au milieu de ce projet. Cela aboutit à un sentiment d'inconsidération et un doute sur la réussite de leurs missions futures.

Monsieur BARREAULT rappelle que la centrale a validé l'ASR2019.

Il explique qu'il a toujours répondu aux agents avec beaucoup de transparence lors de ses 3 visites depuis la fin de l'année dernière.

Sur la partie RH, Solidaires demande à Monsieur BARREAULT si la modification des règles de gestion garantit aux agents le maintien à résidence, les primes de formation et de restructuration.

Le président confirme la possibilité pour tous les agents concernés par l'ASR de rester sur place ou de suivre la mission et la pérennité des primes.

Dans le cas où les postes de Pézenas ne seraient pas pourvus, Monsieur BARREAULT propose d'élargir la possibilité de mutation à tous les agents de Béziers, de prévoir des ajustements avec les ALD34 s'ils veulent aller à Pézenas, voir de créer un mouvement local exceptionnel au 01/01/2019 pour Pézenas.

Concernant l'immobilier à Pézenas, les OS s'interrogent sur la prise en charge des travaux par la municipalité : aucune certitude quant à la réalisation de ces travaux. Le dernier conseil municipal a eu lieu et les travaux ne seraient pas envisagés. Certains travaux devant être faits en milieu inoccupé, comment cela va-t-il s'organiser ?

Monsieur PIERRE apporte des éléments d'information. Concernant les travaux à l'actuelle trésorerie de Pézenas, il a effectué une visite la semaine dernière en présence du chef de service, du DGS et du chef des services techniques. Un recensement des travaux à effectuer a été réalisé. Les ambiances climatiques, acoustiques et le problème du chauffe-eau ont été vus. À ce sujet, Solidaires sollicite un remplacement de ce chauffe-eau sur crédits CHSCT avant l'automne. La reprise des planchers nécessite d'avoir des locaux vides de meubles et de personnels. À ce jour, aucun engagement écrit n'a été pris par le Maire de Pézenas.

Solidaires s'inquiète de l'arrivée de l'été qui ne verra pas de conseil municipal se tenir, donc pas de budget alloué. Il faudra ensuite attendre l'avis des bâtiments de France pour le changement des ouvrants, ce qui prend beaucoup de temps.

Solidaires fait plusieurs propositions, notamment le report de l'ASR à la livraison du nouveau bâtiment, la création d'un SAR sur Béziers pour Agde et Vias, le déplacement de l'ASR au 01/09/2019 afin de concorder avec le mouvement de mutation. Monsieur BARREAULT refuse de reporter l'ASR2019 à la construction du nouveau bâtiment, ainsi que toutes les autres propositions évoquées par Solidaires pour des raisons principalement informatiques.

Solidaires explique que dans certains bureaux du SIE, des plaques de plâtre tombent des murs.

Samuel BARREAULT souhaite que les services de Pézenas soient, à terme, réinstallés dans de nouveaux locaux, car les locaux actuels ne sont pas satisfaisants, ni pour la trésorerie, ni pour le SIPE. Cependant, il refuse l'idée de différer le déménagement et pense que tout va finalement bien se passer avec la Mairie.

Solidaires interpelle le président afin de savoir s'il a un plan B aux vues des incertitudes sur la réalisation des travaux. Monsieur BARREAULT répond qu'il a toujours pensé qu'il travaillait avec un Maire ayant envie d'apporter des solutions et une prise en charge des travaux. Il n'a donc pas de plan B. Monsieur PIERRE a fait une recherche infructueuse de bureaux sur la commune de Pézenas. Elle a été interrompue en l'attente de réponse de la Mairie sur les travaux de la trésorerie. Si cela s'avère nécessaire, il relancera les recherches en locatif.

Après travaux, le mobilier, les fauteuils et les écrans seront renouvelés selon les préconisations de l'ISST.

Concernant le parking, la DDFiP souhaite bénéficier de places sur le parking du centre-ville : elle envisage un système d'abonnement pris en charge par la DDFiP. La municipalité n'a pas encore donné de réponse sur ce point.

S'agissant du futur bâtiment, Monsieur PIERRE apporte des précisions : il devrait avoir 6 niveaux et être occupé à la fois par des administrations, des bureaux et des habitations. Il ne devrait être construit qu'à l'horizon 2020 – 2021.

Concernant le nouveau SIP Béziers, le nouveau responsable ne sera connu qu'une fois le reclassement du poste effectué. Monsieur PIERRE est favorable au regroupement des 2 SIP au même étage demandé par les agents.

À l'issue de la lecture, l'ensemble des Organisations Syndicales votent CONTRE l'ASR. La séance est interrompue : les autres points sont reportés au CHSCT du 21 juin.

Ce compte-rendu n'engage que ses rédacteurs mais se veut aussi fidèle que possible aux débats afin d'informer au mieux les agents sur les travaux du CHSCT de l'Hérault et nous restons à votre disposition pour toute précision.

Solidairement. Vos représentants.